
Adresse de la société populaire de Sens (Yonne) qui demande la destruction du gouvernement anglais, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Sens (Yonne) qui demande la destruction du gouvernement anglais, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 119;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23551_t1_0119_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

jure la surveillance la plus active en invitant la Convention nationale à rester à son poste.

Insertion au bulletin (1).

28

La société populaire de Sens, département de l'Yonne, écrit à la Convention que la vengeance nationale envers les Anglais ne peut être satisfaite que lorsque nos armées auront achevé la destruction générale de cette horde d'antropophages.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sens, 16 mess. II] (3).

« Fidels Mandataires du Peuple,

La célèbre journée de Fleurus est déjà gravée dans le Temple de Mémoire, redouble le courage des braves deffenseurs de la Patrie, luy assure de nouveaux succès; les trônes sont ébranlés, les tyrans épouvantés ne connoissent plus que les affreux sentimens de la rage et du désespoir, les misérables esclaves fuyant de tous côtés, vont reprendre où briser leurs chaînes, et la République triomphante va voler à de nouvelles victoires.

Mais, citoyens Representans, cette même République gouvernée par des loix si sublimes, est indignement outragée par tous les monstres couronnés, elle doit les anéantir tous, elle doit venger la nature entière; les Républicains ne doivent goûter la douceur du repos, qu'après avoir purgé la terre des exécrables anglais ennemis irréconciliables du genre humain.

Trop longtems la tamise a vomie des citadelles flottantes pour envahir l'empire des mers, trop longtems l'infâme Albion a violé les loix sacrées de la nature, a, sous l'apparence de la Philantropie, caché les plus perfides desseins; il faut enfin détruire une horde de spéculateurs qui calculent froidement la dissolution de leurs semblables, de vils pirates qui chantent les forfaits, qui négocient le Poison, l'assassinat et l'incendie.

Representans, vous qui avez mis toutes les vertus à l'ordre du jour, qui donnez une si grande idée de l'être suprême, qui ouvrez le temple du Bonheur à 25 millions d'hommes, souffrirez-vous plus longtems qu'une race d'antropophages souille une portion du globe, protège l'institution du crime tandis que vous établissez partout l'école de la raison, de la nature, des moeurs.

Hâtez-vous de décréter que le peuple Anglais est l'ennemi juré de la nature, que les Républicains sont levés en masse pour détruire des Brigands qui ne savent qu'écumer les mers et qui ont en horreur les droits sacrés de l'homme; qu'une isle qui ne nourrit que des barbares, sera rayée de la liste des Nations, rentrera dans l'océan d'où elle n'auoit jamais du sortir: par là, vous apaiserez les mânes de tant de millions d'hommes morts victimes de

leur lâche cupidité, de leur odieuse perfidie: il est tems que le sang de tant d'infortunés retombe sur ces monstres, que les droits de l'humanité soient respectés, que les décrets éternels de l'être suprême soient exécutés; et que tous les hommes qui végètent encore courbés sous le poids de leurs fers, s'écrient enfin: Vive la République. »

BUREAU (*Présid.*), GUICHARD (*secrét.*), LUYT.

29

Les citoyens de la commune de Sezanne félicitent la Convention de ses travaux, et lui attribuent tous les succès des armes de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sézanne, s.d.] (2).

« Mandataires du Peuple,

Le rapport de Barrere sur les grandes victoires du peuple français, a excité au milieu de nous les plus vifs applaudissemens.

Réunis le soir autour de l'arbre de la liberté, nous celebrons nos triomphes avec l'enthousiasme de vrais républicains, nous benissons vos immortels travaux.

Oui, representans, la destruction de tous les despotes ligués contre nous et de leurs vils satellites est irrévocablement arrêtée. Votre grande sagesse, votre sublime perseverance, l'empire irrésistible de vos vertus, l'heroïsme des enfans de la liberté, la constance, l'énergie des françois, voila leur arrêt de mort.

Exterminés le traître et feroce Anglois, exterminés tous les esclaves qui oseront encore souiller le sol de la république. Mer enorgueillie toi; la liberté plane aussi sur les flots: c'est à elle que tu les soumettras désormais, tremble fier albion, l'abordage va sonner: tu as à l'ordre du jour le poison, l'assassinat et la trahison - quelles foibles armes contre le courage, la bonne foi, la vertu du peuple français; tu periras - Vive la république, vivent nos armées, vive la Convention Nationale. »

LERBAZEILLES, MAIGROT cadet, VARET, MAYRAN, MAIGROT, FREROT, JJ LANGLOIS, PETIT, HAQUIN, FREROT, RÉVIAL, CHARBAUX, CRIÉRION, TRUFFÉ, BOULLEY jeune, DORNAND, CRAPART, POINTILLAR, Pierre DE PAGE, OZANNE, MASSON, CHARTON, Antoine MORET, CARITTE, ROBERDELLE, GUMOT, FREROT, DEVAUX, GERARD, CAYE, LACROIX, MELINE, TASSAN, PETIT, GERARD
[et 18 signatures illisibles].

30

La commission des revenus nationaux envoie l'état des sommes en numéraire et assi-

(1) P.V., XLI, 221.

(2) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).

(3) C 310, pl. 1210, p. 19.

(1) P.V., XLI, 221. Bⁱⁿ, 27 mess.; J. Sablier, n° 1435.

(2) C 309, pl. 1200, p. 25.